



Comité Technique Local du 18 mai 2021 de la DiSI Île-de-France

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du CTL,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Ce CTL, dédié à la mise en œuvre de la nouvelle trajectoire éditique à l'ESI Nemours, est réuni aujourd'hui en seconde séance, car les organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité lors de la présentation le 4 mai de votre projet.

La CGT Finances Publiques a motivé son vote par le fait que, bien que nous ayons conscience que cet atelier fasse partie des 4 maintenus au sein de la DGFIP (tandis que 4 autres sont fermés), il est inadmissible que l'on demande aux agents d'augmenter leur temps de travail en faisant commencer leur journée à 6h30 au lieu de 7h00, alors que les nouvelles machines offrent déjà un gain de productivité de 16,7% !

De plus, la DGFIP fait le choix honteux de faire des économies de bouts de chandelles sur le dos des agents en refusant aux cadres C, B et A de cumuler certaines ACF auxquelles ils pourraient prétendre !

Face à nos argumentations, à aucun moment vous n'avez été en mesure de justifier vos décisions. Malgré tout, les documents que vous nous présentez pour le réexamen de votre projet sont strictement identiques à ceux présentés le 4 mai, seule la date du CTL a été modifiée : le 18 mai au lieu du 4 mai...

Les agents de l'atelier EIFI maintiennent leurs revendications, le désaccord reste donc total.

En l'absence d'une véritable concertation pour aboutir à une entente collective, notamment sur le maintien des horaires actuels, nous réunirons les personnels pour envisager les suites à donner. Alors avez-vous, Monsieur le Directeur, de nouvelles propositions orales à nous faire ?

En vous remerciant de votre attention, nous vous demandons d'annexer cette déclaration au PV de la séance.